

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 5 MARS 2019

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le mardi 5 mars 2019, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller
M. Jean Simard, conseiller
M. Yannick LeBrasseur, conseiller
M. Raynald Brulotte, conseiller
M^{me} Annie Godbout, conseillère

Est absent :

M. Jonathan Palmaerts, conseiller

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^{me} Caroline Tremblay, directrice générale
M. Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

2019-062

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller
ET RÉSOLU : Adoptée

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Point retiré :

- Greffe — Vente du lot 4 964 042 — Rue de New-York — Parc industriel François-Leclerc Nord

Point ajouté :

- Greffe — Modification de la résolution 2019-051 relative à la vente du lot 2 811 709 à Yves-Marie Dion

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 22 FÉVRIER 2019

Le greffier adjoint dépose le procès-verbal de correction du *Règlement n° 2018-576 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2019*.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 1^{ER} MARS 2019

Le greffier adjoint dépose le procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 2 octobre 2018 et plus particulièrement de la résolution n° 2018-412.

2019-063

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 19 FÉVRIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère
ET RÉSOLU : Adoptée

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2019.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 20 FÉVRIER 2019 – RAPPORT DE M. RAYNALD BRULOTTE

M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 20 février 2019.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 6 MARS 2019 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 6 mars 2019.

2019-064

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 6 MARS 2019 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

AP2019-062 Adjudication d'un contrat de services professionnels pour des services-conseils en actuariat — Renouvellement des régimes de retraite des employés de la Ville de Québec (Dossier 53137)

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 5 MARS 2019 (SUITE)

- DG2019-012** Amendement à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et la Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale) relative à la réalisation de la phase préliminaire à la mise en place du réseau de transport structurant de transport en commun sur le territoire de la Ville de Québec
- AP2019-045** Adjudication d'un contrat de services professionnels et techniques — Sensibilisation citoyenne par la mise en œuvre d'une brigade de l'eau — 2019-2020 (Dossier 53298)
- AP2019-052** Entente contractuelle pour des travaux d'entrepreneur général (Appel d'offres public 52676)
- AP2019-064** Avis de modification numéro 2 au contrat relatif à l'acquisition de matériel, l'installation et le soutien matériel pour la flotte de véhicules du Service de police et du Service de protection contre l'incendie (Appel d'offres public 51936)
- AP2019-076** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition du mobilier artistique événementiel pour la place Jean-Béliveau — Arrondissement de La Cité-Limoilou (Dossier 53389)
- AP2019-089** Autorisation du paiement des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour les travaux sur l'emprise de la voie ferrée avec le *Canadien National* (phase avant-projet), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun de Québec* (Dossier 53468)
- DE2019-019** Entente entre la Ville de Québec et *Québec Numérique*, relative au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *Semaine numérique de Québec 2019*, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*
- DE2019-037** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé au 881-883, boulevard Raymond, connu et désigné comme étant le lot 1 755 503 du cadastre du Québec — Arrondissement de Beauport
- DG2019-003** Offre de service révisée de la Ville de Québec lors d'interventions d'urgence hors du réseau routier sur le territoire de l'agglomération de Québec
- FN2019-005** Approbation du *Règlement no 366 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 28 744 000 \$ concernant l'acquisition de 25 véhicules 40 pieds hybrides du Réseau de transport de la Capitale*
- RH2019-107** Nomination du directeur adjoint par intérim du Service de l'évaluation
- RH2019-108** Nomination de monsieur Éric Racine (ID. 012799) à titre de directeur par intérim du Service de l'évaluation
- CU2019-018** Appropriation de 15 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- PA2019-022** Appropriation de 110 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- EM2019-001** Appropriation de 1 891 100 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- EM2019-002** Appropriation de 2 718 00 \$ à même le fonds général
- LS2019-035** Appropriation de 265 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- PA2019-023** *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un centre de biométhanisations ru la partie du territoire formée du lot numéro 5 375 773 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1234, tel que modifié*

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 5 MARS 2019 (SUITE)

- TM2019-010** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la zone de permis de stationnement 4, R.A.V.Q. 1235*
- TM2019-003** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la zone de permis de stationnement 27, R.A.V.Q. 1236*
- TM2019-005** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à une nouvelle zone de permis de stationnement, R.A.V.Q. 1237*
- TM2019-018** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge, R.A.V.Q. 1243*
- IN2019-007** *Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1255*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2019-065

CONSEIL — CAMPAGNE DE LA JONQUILLE 2019 — SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère
ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures accorde une aide financière de 75 \$ pour l'achat de jonquilles dans la cadre de la Campagne de la jonquille 2019 de la Société canadienne du cancer.

QUE les fonds soient puisés sur le budget de fonctionnement de la direction générale;

D'autoriser la trésorière, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-066

TRÉSORERIE – RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE MAINTENANCE ET DES LICENCES D'UTILISATION DES LOGICIELS

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère
ET RÉSOLU :

DE renouveler les contrats annuels pour les services de maintenance et d'utilisation de logiciels adjugés aux fournisseurs suivants, incluant les taxes :

Fournisseur	Logiciel	Montant
PG solutions	Accès-cité territoire	41 000 \$
PG solutions	Suite financière	60 000 \$
Ville de Québec	Géomatique	33 800 \$
Procontact solution (Microsoft)	Office 365	33 800 \$

QUE les fonds nécessaires au renouvellement des présents contrats soient puisés sur le budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information;

D'autoriser la trésorière, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-067

**TRÉSORERIE – APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX
– TECQ ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2018-541
DU 18 DÉCEMBRE 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller

ET RÉSOLU :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;

QUE la Ville demande à l'agglomération d'adopter une résolution semblable pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, en raison de travaux d'agglomération prévus dans la programmation de travaux ci-jointe;

D'abroger la résolution 2018-541.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-068

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-069

**GREFFE — ENTENTE DE RÈGLEMENT HORS COUR — APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE — VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-
DESMAURES C. LES RÉDEMPTORISTES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère
APPUYÉE PAR : Raynald Brulotte, conseiller
ET RÉSOLU

D'approuver l'entente de règlement hors cour entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et Les Rédemptoristes dans le dossier SAI-Q-206359-1412 du Tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint au sommaire décisionnel, notamment, le versement d'une indemnité immobilière totale de 300 000 \$ en capital, dont 143 441,46 \$ est porté au taux de 5 % depuis le 29 juin 2015, en complément de l'indemnité provisionnelle de 162 400 \$ déjà versée, avec indemnité accessoire et frais pour l'évaluation de la partie expropriée, pour une somme de 5 841,46 \$ en règlement complet et final;

DE renoncer à réclamer la somme de 122 300,68 \$ faisant l'objet de la facture 2013-000241 et de demander à la trésorière de radier cette créance des comptes recevables;

D'autoriser le procureur de la Ville, M^e Olivier Trudel à signer pour et au nom de la Ville l'entente de quittance et transaction ainsi que tout document nécessaire pour donner effet aux présentes;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la présente entente de règlement hors cour soient puisés sur le budget du Service du greffe;

D'autoriser la trésorière, ou sa remplaçante, à effectuer le virement budgétaire comme mentionné au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-070

**GREFFE — ENTENTES DE SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES
RELATIVEMENT AUX SERVICES REQUIS DANS LE CADRE DE GRIEFS
SYNDICAUX POUR L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des Ressources humaines appuyée par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller
ET RÉSOLU :

D'octroyer, jusqu'au 31 décembre 2019, à la firme Cain Lamarre Casgrain Wells, S.E.N.C.R.L. les mandats à être confiés par le Service des Ressources humaines en matière de griefs syndicaux, et ce, conformément aux conditions négociées entre les parties;

QUE le paiement des honoraires soit puisé sur le budget de fonctionnement du Service du greffe.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-071

**GREFFE — VENTE DE DEUX PARTIES DU LOT 6 295 741 — RUE DE
VANCOUVER — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD**

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller

ET RÉSOLU :

D'accepter la promesse d'achat de 11212940 Canada inc. datée du 25 février 2019 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel, pour l'acquisition de deux parties du lot 6 295 741 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, à être ultérieurement désignés comme étant les lots 6 302 047 et 6 302 048;

De vendre ces deux lots, ayant chacun une superficie de 2 161,50 m² (23 266,20 pi²), au prix de 4,75 \$/pi², soit une somme totale de 221 028,90 \$ plus taxes, selon les conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat;

DE joindre à la résolution le certificat de la trésorière attestant le prix de revient de l'immeuble à 2,91 \$/m² (0,27 \$/p²);

D'autoriser le greffier, ou son remplaçant, à signer l'acceptation de la promesse d'achat pour et au nom de la Ville;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-072

GREFFE — SERVITUDE — HYDRO-QUÉBEC — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer l'*Établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication* pour et au nom de la Ville selon des conditions substantiellement conformes au document joint au sommaire décisionnel.

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer pour et au nom de la Ville l'acte de servitude qui donnera suite au document d'*Établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication* mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-073

GREFFE — MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2019-051 RELATIVE À LA VENTE DU LOT 2 811 709 À YVES-MARIE DION

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller

ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 2019-051, adoptée lors de la séance ordinaire du 19 février 2019, par l'ajout du paragraphe suivant:

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente, pour et au nom de la Ville, et à y consentir toutes les conditions usuelles à un tel acte.

Ont voté pour : MM Marcel Desroches, Jean Simard
Yannick LeBrasseur, Raynald Brulotte

A voté contre : Mme Annie Godbout

Adoptée à la majorité, le président s'abstenant de voter

2019-074

RESSOURCES HUMAINES — FIN DE PÉRIODE DE PROBATION — PERMANENCE DU CONTREMAÎTRE — SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller

ET RÉSOLU :

D'octroyer, en date du 28 février 2019 la permanence à M. Michel Hamel, à titre de contremaître au Service des travaux publics, le tout selon l'article 3 et suivants du *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-075

RESSOURCES HUMAINES — ADOPTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (POL-2019-027)

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller

ET RÉSOLU :

D'adopter la *Politique en matière de prévention en santé et sécurité au travail* POL-2019-027 jointe au sommaire décisionnel;

D'abroger la *Politique en matière de prévention en santé et sécurité au travail* POL-VSAD-2011-010.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-076

RESSOURCES HUMAINES — ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR L'USAGE DE DROGUE ET ALCOOL EN MILIEU DE TRAVAIL (POL-2019-029)

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller

ET RÉSOLU :

D'adopter la *Politique relative à l'usage de drogue et d'alcool en milieu de travail* POL-2019-029 jointe au sommaire décisionnel;

D'abroger la *Politique relative à l'usage de drogue et d'alcool en milieu de travail* POL-VSAD-2012-016.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-077

TRAVAUX PUBLICS — OCTROI DE CONTRAT — ACQUISITION DE LAMPADAIRES DE RUES

CONSIDÉRANT la demande de prix réalisée suivant la résolution 2018-273;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat de fourniture de lampadaires selon l'offre de prix la plus basse, soit à l'entreprise Lumen, division de Sonepar Canada inc., pour l'achat de lampadaires au montant de 1 517 \$ par lampadaire, pour un total de 68 265 \$ plus taxes applicables, conformément à sa proposition datée du 12 février 2019 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel;

Que les fonds nécessaires à l'octroi de ce contrat soient puisés sur la réserve financière pour l'entretien, l'amélioration et la construction d'infrastructures de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures établie par le *Règlement n° 2017-537*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-078

**TRAVAUX PUBLICS — CONTRAT DE GRÉ À GRÉ — OCTROI D'UN
CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIFS AU
RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 138**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics, appuyée par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat de gré à gré relatif à la réalisation d'une étude d'impact en vue du réaménagement de la Route 138 à la firme CIMA +, pour une somme forfaitaire de 43 900 \$, plus taxes applicables, conformément à son offre de services datée du 26 février 2019 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel;

QUE les fonds nécessaires à l'octroi du contrat soient puisés sur le budget de fonctionnement du Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-079

URBANISME – CPTAQ – GAZODUC TRANS QUÉBEC ET MARITIMES INC.

CONSIDÉRANT les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT la conformité de la demande aux dispositions du *Règlement de zonage n° 480-85* et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère

APPUYÉE PAR : Raynald Brulotte, conseiller

ET RÉSOLU

DE recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder la demande d'autorisation déposée par Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc., visant une utilisation temporaire du sol à des fins d'inspection et d'entretien des installations sur une partie des lots 3 055 755, 3 055 756, 3 055 763 et 3 055 765 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-080

URBANISME – PIIA – 100, RUE DE VANCOUVER

CONSIDÉRANT QUE le projet a été bonifié, tant au niveau de l'architecture que de l'aménagement du terrain, le tout à la satisfaction du conseil municipal en regard des objectifs et critères applicables du Plan d'intégration et d'implantation architecturale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller

ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 100, rue de Vancouver, connu et désigné comme étant le lot 6 284 325, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment principal et l'aménagement du terrain avec les conditions et obligations suivantes :

- Aucun entreposage extérieur n'est prévu sur le site. Tout entreposage extérieur devra faire l'objet d'un permis distinct;
- L'affichage n'est pas traité dans la présente demande et devra faire l'objet d'un permis distinct;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 1811, daté du 7 novembre 2018;
- Plan d'architecture et aménagement paysager par Régis Lechasseur, architecte, N° de projet 640-2018, révision 5, daté du 1^{er} février 2019.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-081

URBANISME — PIIA — 195, COPENHAGUE

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère

APPUYÉE PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller

ET RÉSOLU :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 195, rue de Copenhague, connu et désigné comme étant le lot 4 957 062, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à remplacer l'affichage sur le bâtiment principal pour faire suite au changement de nom de l'entreprise;

Le tout approuvé selon le document suivant :

- Plan de l'affichage sur façade par Stéphane Plante, daté du 30 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

MATIÈRES NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE

2019-082

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DDM — 80 ET 90, RUE DE VANCOUVER

Une séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 80 et 90, rue de Vancouver.

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour une partie à lotir du lot 6 295 741 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 5 MARS 2019 (SUITE)

à autoriser le lotissement des lots projetés 6 302 047 et 6 302 048 avec chacun une largeur de lot avant à 31 m au lieu de 40 m minimum comme prescrit par le *Règlement de zonage no 480-85*.

Le tout selon le plan suivant :

- Plan cadastral montrant le lotissement projeté des lots 6 302 047 et 6 302 048 par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 1917, daté du 8 février 2019.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2019-083

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DDM — 465, RUE DES ARTISANS

Une séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 465, rue des Artisans

CONSIDÉRANT QUE l'application du *Règlement de zonage n° 480-85* a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller

ET RÉSOLU :

D'accepter les demandes de dérogations mineures pour le 465, rue des Artisans, connu et désigné comme étant le lot 3 055 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à rendre réputées conformes :

- La marge de recul latérale droite du bâtiment principal à 1,93 m au lieu de 2,0 m minimum;
- La marge de recul latérale gauche de la remise à 0,93 m au lieu de 1,0 m minimum.

Le tout selon le plan suivant :

- Certificat de localisation par Claude Burgess, arpenteur-géomètre, minute 9195, daté du 10 janvier 2019

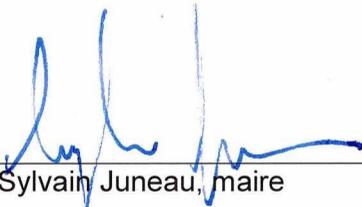
Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 19.


Sylvain Juneau, maire


Olivier Trudel, greffier adjoint